

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERESZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20250903

FINANCES : EPRD MODIFICATIF N°1 2025

La décision modificative a pour vocation de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, sans remettre en cause les équilibres du budget et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le projet de décision modificative qui est soumis se caractérise par différents ajustements de crédits en section de fonctionnement tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses du fait des éléments suivants :

- la mise en œuvre de l'expérimentation des fusions des sections soins et dépendances au chapitre 017 pour les produits de tarification.
- la réception des nouveaux arrêtés de tarification reçus en juillet qui demandent un réajustement des crédits et donc de l'EPRD présenté en conseil d'administration du mois d'avril.

		TOTAL EPRD	DM	EPRD MODIFICATIF
735111	HEBERGEMENT PERMANENT FORFAIT GLOBAL UNIQUE	1 222 730,06	- 280 020,34 173 865,80	942 709,72 173 865,80
7351121	Accueil temporaire avec hébergement	60 758,73	498,22	61 256,95
7351123	Pôle d'activités et de soins adaptés	62 689,26	514,05	63 203,31
7351128	CNR AUTRES FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES	-	1 942,00 321 029,04	1 942,00 321 029,04
7352121	Hébergement permanent des résidents	358 734,12	- 195 360,72	163 373,40
7352122	Financements complémentaires HEB TEMPO des résidents		25 791,13	25 791,13
7352281	Part afférente à l'hébergement-EPRD*	-		-
7352282	Part afférente à la dépendance-EPRD*	-		-
735311	Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation	1 760 310,83	-	1 760 310,83
73532	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE-EPRD* PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE	157 976,00	- 66 833,74 63 458,76	91 142,26 63 458,76
7353511	PART AFFERENTE A L'HEBERGEMENT-EPRD*	-	-	-
7353512	PART AFFERENTE A LA DEPENDANCE-EPRD*	-	-	-
7381	PRODUITS A LA CHARGE DE LA CAF	48 000,00	- 42 058,00	5 942,00
7388	AUTRES	30 000,00	25 000,00	55 000,00
	TOTAL RECETTES	3 701 199,00	27 826,20	3 729 025,20

-Pour les dépenses, la décision modificative concerne le chapitre 016 relatif aux dépenses afférentes à la structure et est due à la nécessité d'intégrer des crédits à la demande de la trésorerie de Lorient pour les dépréciations de créances de plus de deux ans (compte 6817) ainsi qu'à une possible hausse des créances admises en non-valeur (compte 6541).

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 056-265600684-20250916-DS20250903-DE

Nature	Libellé	EPRD 2025	DM	EPRD Arrêté 07/2025
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	253 000,00	-	253 000,00
61351	Location Informatique	1 000,00	-	1 000,00
61357	Location Matériel médical	18 000,00	-	18 000,00
61358	Autres locations mobilières	1 700,00	-	1 700,00
61521	Entretien BÂTIMENTS PUBLICS	-	-	-
61528	Entretien AUTRES (EHPAD)	3 000,00	-	3 000,00
61551	Entretien /réparations MATERIEL MEDICAL	1 000,00	-	1 000,00
61558	Entretien/réparations AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	12 000,00	-	12 000,00
61561	Maintenance INFORMATIQUE	6 000,00	-	6 000,00
61562	Maintenance MATERIEL MEDICAL	7 000,00	-	7 000,00
61568	Maintenance AUTRES	39 000,00	-	39 000,00
6161	MULTIRISQUES	6 400,00	-	6 400,00
6165	RESPONSABILITE CIVILE	700,00	-	700,00
61688	Autres risques STATUTAIRES	34 100,00	-	34 100,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	2 000,00	-	2 000,00
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	2 500,00	-	2 500,00
6184	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)FORMATIONS	28 000,00	-	28 000,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 000,00	-	2 000,00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	200,00	-	200,00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES	8 800,00	-	8 800,00
6512	DROITS UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	4 680,00	-	4 680,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	100,00	6 233,02	6 333,02
6558	QUOTE-PART DE RESULT SUR OPE. FAITE DS CADRE AUTR	100,00	-	100,00
6571	SUBV. AUX ASSOC. PARTICIPANT VIE SOC. DES USAGERS	1 200,00	-	1 200,00
6578	AUTRES SUBVENTIONS	14 300,00	-	14 300,00
6588	AUTRES	4 300,00	-	4 300,00
6611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	4 549,55	-	4 549,55
66111	ICNE	120,71	-	120,71
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT. S/ OPE. DE GESTION	500,00	-	500,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	35 000,00	-	35 000,00
68111	Amortissement IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 630,96	-	3 630,96
68112	Amortissement IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 319,51	-	44 319,51
6817	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS	6 000,00	5 116,98	11 116,98
68748	AUTRES	-	-	-
Total Chapitre	016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	544 959,31	11 350,00	556 309,31

Ces réajustements de crédits amènent à un résultat prévisionnel déficitaire de 70 135.71€ contre - 118 823.31€ lors du vote de l'EPRD en avril 2025.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu les arrêtés d'application du 7 au 29 décembre 2016 déterminant les cadres normalisés EPRD/ERRD et annexes obligatoires,

Vu l'arrêté fixant la valeur du point GIR départemental du département du Morbihan pour l'exercice 2025,

Vu l'arrêté Relatif à la tarification à compter du 1er juillet 2025 de l'établissement médico-social dénommé EHPAD d'Hennebont Résidence Ster Glas,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes dans chacune des sections,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ **D'ADOPTER** la décision modificative N°1 de l'EPRD 2025 de l'EHPAD comme présenté ci-dessus,

→ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 056-265600684-20250916-DS20250903-DE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,




Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr